

Textes de référence

[Directive cadre européenne 89/391/CEE](#)

[Constitution de 1946 Préambule](#)

[Constitution de 1958 art.1 2°alinea](#)

[Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires](#)

[Loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat](#)

[Loi n°2008-496 du 27 mai 2008 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations](#)

[Loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique](#)

[Loi n°2012-954 du 6 août 2012 relative au harcèlement sexuel](#)

[Loi n°2012-1404 du 17 décembre 2012 de financement de la sécurité sociale](#)

[Loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes](#)

[Loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires](#)

[Loi n°2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels](#)

[Code du travail article L 1225-16 et santé publique article L 2122-1](#)

[Code pénal articles 225-1 et 222-33, 222-33-2](#)

[Code de procédure pénale article 40](#)

[Protocole d'accord sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans la fonction publique, \(8 mars 2013\) et circulaire NORRDF1315966 C du 8 juillet 2013](#)

[Décret 2017-97 du 26 janvier 2017 relatif aux conditions et aux limites de la prise en charge des faits exposés dans le cadre d'instances civiles ou pénales par l'agent public ou ses ayants droit](#)

[Décret n° 2014-1747 du 30 décembre 2014 modifiant le décret n° 2012-601 du 30 avril 2012 relatif aux modalités de nominations équilibrées dans l'encadrement supérieur de la fonction publique](#)

[Décret n° 2013-1313 du 27 décembre 2013 relatif au rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique](#)

[Arrêté du 23 décembre 2013 fixant la liste des indicateurs contenus dans le bilan social](#)

[Décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière](#)

[Circulaire du 9 mars 2018 relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la fonction publique](#)

[Circulaire du 22 décembre 2016 relative à la politique d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique -](#)

[Circulaire n° SE1 2014-1 du 4 mars 2014 relative à la lutte contre le harcèlement dans la fonction publique](#)

[Circulaire DGAFP sur la prévention des violences et harcèlement dans la fonction publique \(mars 2014\)](#)

[Référentiel de formation à l'égalité professionnelle, qui propose pour chacun des publics \(RH, jurys, managers, etc.\) des éléments à intégrer dans les formations \(mars 2014\)](#)

[Circulaire du 8 juillet 2013 relative à la mise en œuvre du protocole d'accord du 8 mars 2013 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique](#)

[Circulaire du 23 août 2012 relative à la prise en compte dans la préparation des textes législatifs et réglementaires de leur impact en termes d'égalité entre les femmes et les hommes](#)

[Circulaire 18 mai 2010 N°B9MTSF1013277C relative à l'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique](#)

[Circulaire FP 2158 du 5 mai 2008 relative à la protection fonctionnelle des agents publics](#)

[Circulaire 1475 du 20 juillet 1982 et circulaire MC du 25 mars 2016 sur les autorisations d'absence](#)

[Circulaire MC du 25 mars 2016 relative au recrutement](#)

[Actualisation de la note de 2009 apportant des compléments relatifs aux définitions et aux procédures en cas de harcèlement moral, souffrance et violences au travail](#)